



Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche

AVIS

PRESCRIPTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT /
APPROBATION DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE CONSTITUANT LES MODALITES DE
COLLABORATION ENTRE COMMUNES ET EPCI

Par délibérations en date du 12 avril 2018, le conseil communautaire de la communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche a décidé de prescrire l'élaboration de son plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat, de définir les modalités de concertation (délibération n°2018-058) ainsi que les modalités de collaboration avec les communes membres (charte de gouvernance – délibération n°2018-057).

Ces délibérations sont affichées et consultables au siège de la communauté de communes et dans les mairies de toutes les communes membres durant un (1) mois.



7, avenue de Verdun - BP 116
26001 VALENCE Cedex

Tél : 04 75 86 20 09 - Fax 04 75 86 20 02

Atteste que la présente annonce
paraîtra dans notre édition

n° 3699 du 07/06/2018

Attestation entraînant parution obligatoire

(Sous réserve d'incidents techniques)